



OFFSHORE PASSION  
216, Chemin des Parpaillons 84200 Carpentras  
tél : 04.90.60.95.98 - Fax : 04.90.60.65.34

# CHARTRE PILOTE et ENVIRONNEMENTALE

## REGLEMENTATION DES PADDOCKS

### 1. Attribution précise des emplacements

- a. Espace délimité par barrière ou marquage au sol ;
- b. Réservation de l'emplacement avec l'inscription ;
- c. Tout retard d'inscription donnera lieu à une attribution d'autorité ;
- d. Les surfaces sont attribuées en fonction de la catégorie et de la taille du bateau.

### 2. Gestion de l'espace

- a. L'implantation du stand est vivement conseillée en utilisant un matériel agréé pour des raisons de sécurité et d'assurance ;
- b. Seuls les camions atelier pourront stationner dans l'emplacement ou un véhicule aux couleurs du team ;
- c. Les teams s'engagent à garder leurs espaces propres ;
- d. Le matériel de camping ou assimilé ne devra en aucun cas être visible du public ;
- e. Cet espace est destiné à l'assistance technique des machines de course, à la présentation des machines ainsi qu'à la promotion du team ;
- f. Les teams doivent gérer leurs sources de bruits intempestifs.
- g. **Seuls les véhicules homologués pourront circuler sur le paddock**



OFFSHORE PASSION  
216, Chemin des Parpaillons 84200 Carpentras  
tél : 04.90.60.95.98 - Fax : 04.90.60.65.34

### **3. Sécurité**

- Interdiction de fumer sur le paddock ;
- Démontage des hélices lors du stockage à terre ;
- Bonnet de protection hélice lors des transferts ;
- Obligation de badges pour les pilotes et leurs accompagnants pour circuler à partir de 20 h sur le paddock ;
- Aucun transport ou transfert de carburant n'est autorisé sur le paddock
- Les véhicules sur le paddock devront se déplacer « au pas »
- Il vous sera demandé de signer une décharge concernant la cellule de votre bateau au moment de l'inscription

### **4. Respect environnement paddock**

- Obligation d'avoir par bateau une moquette « récupération de gras » qui devra se trouver sous le moteur. Dimension minimale 2M X 2M ou une bâche de sol ;
- Obligation pour chaque bateau d'avoir un bac de récupération d'huile hydrocarbures qui devra être vidé dans un emplacement spécifique « coin propre ». Il sera fourni par Offshore Passion un bac par bateau lors de la première inscription ;
- Obligation de laver les bateaux avec un savon « Bio Dégredable Marine » ;
- Poubelle obligatoire sur tous les teams, et évacuation des déchets ;
- Emplacement spécifique suite à immersion complète du navire.

Le chef de bord devra se rapprocher du responsable paddock pour autorisation de stationnement.



OFFSHORE PASSION  
216, Chemin des Parpaillons 84200 Carpentras  
tél : 04.90.60.95.98 - Fax : 04.90.60.65.34

## REGLEMENTATION DES TEAMS

Les regroupements de teams sont limités à 2.

1. **Unité vestimentaire des équipages en mer : port impératif pendant toutes les séances d'essai et les manches de course :**
  - a. D'une combinaison pour le pilote et son copilote ;
  - b. D'un casque de couleur orange fluo, rouge fluo ou jaune fluo ;
  - c. Le reste de l'équipement de sécurité est obligatoire. *(cf. : règlement)*
  
2. **Unité vestimentaire des équipages aux paddocks : port le Samedi et le Dimanche**
  - a. Les pilotes devront être vêtus aux couleurs de leur team avec un ou plusieurs éléments distinctifs pour attester de leur qualité ;
  - b. Tous les membres de l'assistance technique du team ou accompagnants bénévoles devront arborer une seule et même tenue.  
Nous admettons comme tenue minimum le port du tee-shirt.  
  
Au-delà de ce minimum, toute initiative favorisant l'unité au sein du team est encouragée : casquette, parka, blouson, pantalon, coupe vent, etc.
  
3. **Remise des Prix :**

La présence de tous les équipages est nécessaire.

Les pilotes devront impérativement revêtir leur combinaison de pilote lors de la remise des prix sur le podium.